DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE DOMONT

MAIRIE

D'ATTAINVILLE

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le JEUDI 28 JUIN 2007

Sous la présidence de Mr Georges MISSEREY MAIRE

Etaient présents :

Mme MAILLARD Colette, Mme LOZAIC Odette Adjoints

Mr BASSET François, Mme MALBERT Annie, Mr VIARGUES Stéphane, Mr LEFEVRE Guy, Mme BUSNEL Martine Conseillers Municipaux

Etait absente excusée : Mme LEJEUNE Claudine pouvoir à Mr MISSEREY Georges

Etaient absents : Monsieur LHERMITTE Yves, Monsieur COUSIN Daniel, Mme DAUTEUIL Valérie, Mr THIEFRY Rémy, Mr FLECHE Ludovic

Secrétaire de séance : Mr BASSET François

DDE - SIGNATURE CONVENTION ATESAT

Dans le cadre l'assistance technique pour l'aménagement de la voirie des communes par la Direction Départementale de l'Equipement, la convention actuelle arrivant à échéance, il convient de la reconduire

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention, à l'unanimité des présents.

RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DES COMMUNES DE DOMONT, BAILLET EN FRANCE ET MOISSELLES

Les communes de Domont, Baillet en France et Moisselles demandent à se retirer du Syndicat Intercommunal Scolaire à compter du 1^{er} septembre 2007.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** ce retrait, à l'unanimité des présents, à condition que le coût futur du transport soit pris en charge à 100 % par le Conseil Général et le Conseil Régional (STIF).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 – BUDGET COMMUNE

Après avoir voté le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2006,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après vérification du compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par Monsieur le Receveur, il ressort, une différence de $0.74 \in \text{dans}$ le report par la commune de l'excédent d'investissement 2005 repris par la commune pour 284 185.52 \in au lieu de 284 186.26 \in .

Cette différence, déjà relevée les années précédentes et non régularisée entraîne un écart de 0.74 € sur le déficit d'investissement 2006 qui ressort à 103 241.29 € dans les livres de la commune au lieu de 103 240.55 €.

De ce fait, il conviendra de modifier le budget primitif 2007 par décision modificative.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir voté le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif assainissement 2006,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2006 par Monsieur le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF

Compte tenu de l'écart de 0.74 € relevé lors de l'approbation des comptes de gestion commune 2006, il CONVIENT de modifier le budget 2007 comme suit :

- diminution de 0.74 € du solde d'investissement à l'article R001
- augmentation de 0.74 ۈ l'article R776

Par ailleurs, lors du vote du compte administratif 2006 de la commune, il a été décidé d'affecter la somme de 103 241.29 \in à l'article 1068 or le budget unique 2007 ne tient pas compte de cette affectation.

En régularisation, il convient de modifier le budget unique 2007 comme suit :

- diminution de 103 241.29 ۈ l'article R002
- augmentation de 103 241.29 ۈ l'article R1068
- diminution de 103 240.55 ۈ l'article D023
- augmentation de 103 240.55 € à l'article R021

Le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, les modifications ainsi énumérées.

SIAH – VOTE DES CENTIMES SYNDICAUX ANNEE 2007

Après avoir pris connaissance de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne sur le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2007 ainsi que leur ventilation par commune adhérente, **APPROUVE** à l'unanimité des présents, le montant de participation de la commune s'élevant à 50 940.01 €.

VALDEVE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LE COMITE DE SUIVI

Le mandat de trois ans des membres de la commission venant à expiration le 29 juin 2007, il convient de procéder au renouvellement de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal NOMME, à l'unanimité des présents :

Monsieur Georges MISSEREY en tant que délégué Monsieur Yves LHERMITTE en tant que suppléant

DEMANDE DE REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE POLYVALENTE DU 10 NOVEMBRE 2007

Prend connaissance d'un courrier émanant de Mademoiselle LAURENT Priscille, domiciliée à Sarcelles, 12 allée Jean Baptiste Lully, demandant le remboursement de l'acompte de 450 euros versé pour la location de la salle en date du 10 novembre 2007.

ACCEPTE de rembourser Mademoiselle LAURENT.

CAF – SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Après lecture du courrier de la Caisse d'allocations familiale du Val d'Oise informant le Conseil Municipal qu'un nouveau Contrat Temps Libre devait être établi puisque le dernier était arrivé à échéance.

Vu les conclusions positives de l'actuel contrat permettant un meilleur fonctionnement du centre de loisirs, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat

ADOPTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DU SIERVOM

Après lecture du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique du zonage d'assainissement du SIERVOM de Moisselles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE le zonage d'assainissement ainsi défini.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Député Jérôme Chartier proposant une éventuelle subvention à hauteur de 50 % maximum du montant hors taxe des travaux d'intérêt local et entrant dans un programme d'action culturelle.

Au vu du dossier de Monsieur Lhermitte sur le projet de réfection et de mise en sécurité du gymnase et après avoir pris connaissance du devis estimatif s'élevant à $133729,11 \in HT$,

SOLLICITE auprès du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire la dite subvention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la construction du dossier.

DIT que les crédits seront portés au budget 2008.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Pour une meilleur efficacité des services administratifs de la commune, le Conseil Municipal **DECID**E de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe sur la base de 35 heures hebdomadaires et rémunéré selon le barème de traitement de la fonction publique territoriale. Ce poste sera pourvu dès le 17 septembre 2007 par voie de mutation.

TARIFS DES MERCREDIS DU CENTRE DE LOISIRS RENTREE SCOLAIRE 2007/2008

DECIDE de fixer les tarifs des mercredis du centre de loisirs à compter de la rentrée 2007 comme suit :

*Journée complète** : 9,10 € (soit 12,85 € avec le repas) *Demi-journée** : 4,55 € (soit 8,30 € avec le repas)

Monsieur le Maire

FAIT PART au Conseil Municipal de la carte de l'agent communal remerciant ce dernier de lui avoir accordé une avance de prêt **PRECISE** que ce prêt a été remboursé dans son intégralité, comme il était convenu.

INFORME de la nécessité de procéder à l'installation en multiposte de la comptabilité notamment avec l'arrivée du nouvel agent au sein de la mairie.

DONNE lecture du courrier émanant de la Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales du Val d'Oise. A la demande de Monsieur le Préfet, une enquête sanitaire a été ouverte suite aux nuisances olfactives du centre d'enfouissement technique d'Attainville dont des symptômes et pathologies y seraient liées. Une ligne téléphonique a été mise en place afin de recueillir des informations médicales individuelles.

Un rapport de synthèse sera établi et, suivant les résultats, des analyses de l'air seront programmées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30